



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Director Services Contracting 4  
(D Svcs C 4)  
Attention: Tatyana Vasilchuk  
By e-mail to:  
[DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca](mailto:DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca)

**Proposal To: National Defence Canada**

The referenced document is hereby revised;  
unless otherwise indicated, all other terms and  
conditions of the Solicitation remain the same.

**Proposition à: Défense nationale Canada**

Ce document est par la présente révisé;  
sauf indication contraire, les modalités de  
l'invitation demeurent les mêmes

**Comments – Commentaires**

**THIS DOCUMENT CONTAINS A  
SECURITY REQUIREMENT / CE  
DOCUMENT CONTIENT DES  
EXIGENCES RELATIVES À LA  
SÉCURITÉ.**

<b>Title – Titre</b> <b>Deux (2) graveurs laser pour plaque d'identité</b>	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-24-X036	<b>Amendment No. / No de la Modification</b> 01
<b>Date of Amendment – Date de la modification</b> 08 avril 2024	
<b>Address Enquiries to: – Adresser toutes questions à:</b> Tatyana Vasilchuk by email at <a href="mailto:tatyana.vasilchuk@forces.gc.ca">tatyana.vasilchuk@forces.gc.ca</a>	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	<b>FAX No. – N° de fax</b>
<b>Destination</b> National Defence Headquarters 101 Colonel By Drive Ottawa, Ontario K1A 0K2	

**Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name – Nom _____ Title – Titre _____	
Signature Date _____	

**Solicitation Closes –  
L'invitation prend fin**

At: – à:

02:00 PM Eastern Daylight Time (EDT)

On: – le :

**22 avril 2024**

**LA MODIFICATION 01 AU NUMÉRO DE L'INVITATION W6369-24-X036 EST SOULEVÉE POUR :**

1. Prolonger la date de fermeture de l'appel d'offre du 12 avril 2024 au 22 avril 2024 à 14h00, heure avancée de l'Est (HAE).
2. Répondre aux questions des fournisseurs;
3. Mettre à jour l'Annexe « A » Énoncé des besoins, et
4. Mettre à jour l'Annexe « B » Base de paiement.

**QUESTIONS AND ANSWERS**

<b>Q&amp;A Number</b>	<b>Questions/Answers</b>
Question 1:	Pourriez-vous svp confirmer les dimensions du disque (Dog Tag) et quel est le matériel?
Répondre 1:	Svp consulter la Modification 01, l'Annexe « A » ci-dessous
Question 2:	Serait-il acceptable de fournir un logiciel d'exploitation permettant la configuration de comptes administrateurs ainsi que des comptes utilisateurs permettant de donner des autorisations spécifiques pour chacun sans créer un journal de connexion?
Répondre 2:	Oui
Question 3:	Est-ce que Canada accepte de prolonger la date de fermeture de l'appel d'offre ?
Répondre 3:	Svp consulter la Modification 01 ci-dessous
Question 4:	Serait-il acceptable de fournir un support mobile dont la hauteur ne peut pas être ajusté?
Répondre 4:	Oui
Question 5:	S'il-vous-plaît confirmer si le client acceptera un bureau sur pied ou un bureau de type assis/debout?
Répondre 5:	Oui, Canada acceptera les deux options
Question 6:	Veuillez indiquer si les soumissionnaires peuvent soumettre leur meilleure date de livraison et si un délai de livraison de 10 semaines serait acceptable?
Répondre 6:	Oui. Svp consulter la Modification 01 ci-dessous
Question 7:	Doit-on intégrer le prix des « 2 visites par année pour une période de 5 ans » au prix des graveurs au laser, ou doit-il être indiqué séparément?

Answer 7:	Svp consulter la Modification 01, l'Annexe « B » ci-dessous
-----------	---

**NUMÉRO DE L'INVITATION W6369-24-X036 EST MODIFIÉ COMME SUIT :**

1. **SUPPRIMER** de la page 1, "12 avril 2024" et **REEMPLACER** avec "22 avril 2024".
2. **SUPPRIMER** l'Annexe A dans son intégralité et la **REEMPLACER** par ce qui suit:

**ANNEXE « A » ÉNONCÉ DE BESOINS**

**1. TITRE**

Achat de deux (2) graveurs laser de plaques d'identité

**2. CONTEXTE**

La section des SIDN des FAC délivre des plaques d'identité (ID) à tous ses militaires. Ces plaques sont fabriquées en acier inoxydable et contiennent des renseignements vitaux sur le militaire. Les SIDN produisent environ 35 000 plaques par an.

Présentement, le graveur utilisé est très ancien et souvent en mauvais état, ce qui interrompt la production. Deux (2) nouveaux graveurs sont nécessaires afin de maintenir la production au plus haut niveau possible.

**3. ACRONYMES**

RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada
EB	Énoncé de besoins
AT	Autorité technique
FAC	Forces armées canadiennes
SIND	Services d'identification de la Défense nationale

**4. DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES**

ID Dimension du disque : Longueur – 1.7625", Largeur – 1.7625", Épaisseur – 0.0365". Matériel: Acier Inoxydable 304 #4 20ga.

Plaque d'identification recto verso :



**AVANT**

**ARRIÈRE**

## 5. EXIGENCES

Le ministère de la Défense nationale a besoin de la fourniture, de la livraison, de l'installation et de la démonstration de deux (2) graveurs laser et de leurs accessoires ainsi qu'une formation d'orientation sur l'utilisation du logiciel, comme décrit ci-dessous :

### 5.1 Graveur laser

**Quantité requise : 2**

**Spécifications de rendement minimales obligatoires :**

Spécifications	Valeur
Production annuelle du graveur	40 000 plaques d'identité par an
Critères de capacité de gravure (capacité)	Gravure de 8 lignes de données (4 lignes/moitié) Gravure de 20 caractères/ligne Possibilité de retrait de 2 caractères/ligne Les renseignements doivent être imprimés sur les deux faces. Réf. 4. Plaque d'identification recto verso
Capacité de gravure (Critères de longueur de caractères)	Vingt caractères par ligne, sauf la première ligne qui doit être en retrait de 2 caractères
Capacité de gravure (spécifications des caractères)	Bibliothèque de symboles MS Word. Police à déterminer entre les SIDN et le fournisseur lors de la démonstration sur place

Capacité de gravure (spécifications des caractères)	Majuscules avec disposition à un alignement. Police à déterminer entre les SIDN et le fournisseur lors de la démonstration sur place
Son maximal produit (décibels) dB	75 dB
Production	100 plaques d'identité à l'heure
Capacité de gravure (format de réception des données/compatibilité)	Dossiers CSV
Capacité de gravure (production de tâche)	Production de tâche par lots – selon les de soumissions de données – d'au moins 500 plaques d'identité par tâche.
Capacité de gravure (mise au point)	Capacité de mise au point automatique
Réglages du graveur	Plusieurs réglages d'échappement contrôlant la puissance, le mode veille et l'arrêt automatique
Gestion des logiciels et du matériel	Le logiciel de gestion des tâches doit être adapté au programme d'exploitation du graveur laser et être fourni lors de la livraison ou de l'installation du graveur laser, par téléchargement en ligne à l'aide d'une clé USB ou sur CD/DVD. Toute mise à niveau, correction ou mise à jour ultérieure du logiciel de gestion des tâches doit être fournie par téléchargement en ligne à l'aide d'une clé USB ou sur CD/DVD.
Logiciel d'exploitation du graveur	Le logiciel doit être préchargé et compatible avec la suite MS Office 2021 ou une version ultérieure. Le système d'exploitation doit également permettre la conservation des données des journaux et la création de comptes d'utilisateurs. Nous voulons pouvoir surveiller les connexions des usagers et l'heure à laquelle les connexions ont lieu, et exiger d'un super utilisateur (ou d'un compte administrateur) qu'il applique des paramètres de stratégie de groupe qui peuvent être conservés.
Mécanisme de refroidissement auxiliaire	Permettre un fonctionnement à 100 % selon les spécifications de ce tableau et prévoir une puissance de refroidissement suffisante.
Classement du Center for Devices and Radiological Health (CDRH)	Classe 1 ou 2

## **5.2 Accessoires**

L'entrepreneur doit fournir les accessoires suivants pour l'exigence 5.1 :

<b>Description</b>	<b>Quantité requise</b>
Support de gravure laser réglable avec roues de verrouillage permettant l'accessibilité de l'utilisateur	<b>2</b>

Technologie d'extraction des fumées et de filtrage pour une utilisation en toute sécurité	1
---	---

### **5.3 Installation et démonstration sur place du logiciel, formation et initiation au logiciel**

L'entrepreneur doit fournir un service d'installation sur place pour l'exigence décrite au point 5.1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les éléments installés soient correctement réglés, calibrés et entretenus de manière à ce que l'équipement soit prêt à être utilisé.

L'entrepreneur doit assurer la formation sur place de 3 participants des SIDN pour le point 5.1. La formation doit être dispensée en anglais ou en français. Cette formation doit porter sur les sujets suivants :

- Vue d'ensemble de l'appareil et de toutes ses fonctionnalités;
- Remplacement du filtre;
- Formation d'orientation sur l'utilisation du logiciel de gravure;
- Formation pour créer de nouveaux comptes d'utilisateurs et les supprimer correctement. Création d'un compte administrateur pour gérer ces comptes;
- Dépannage de base;
- Utilisation d'accents et de symboles;
- Considérations relatives à la sécurité.

L'entrepreneur doit fournir le matériel de formation pour tous les participants. Le manuel de formation doit être rédigé en anglais et en français. L'entrepreneur fournira à l'autorité technique le matériel de sécurité, les outils et les manuels de formation et tout autre document connexe (en format papier ou électronique ou une combinaison des deux) qui seront utilisés au cours de la séance de formation, et ce, dans les deux langues officielles (anglais et français).

La formation doit être dispensée en anglais ou en français, doit être destinée à un maximum de trois (3) employés des SIDN et ne doit pas durer plus d'un jour ouvrable. La date exacte de la formation sera déterminée par l'autorité technique et doit avoir lieu le même jour ou le jour ouvrable suivant la date d'installation selon les exigences 5.1 et 5.2. L'entrepreneur sera informé au moins deux semaines à l'avance de cette date.

### **5.4 Soutien technique**

L'entrepreneur doit fournir, selon l'exigence 5.1, un service de soutien technique d'une durée de cinq (5) ans à compter de la date d'attribution du contrat.

Le soutien technique doit comprendre ce qui suit :

- a) Période et heure de couverture : 5 jours par semaine (du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés dans la province de l'Ontario); 10 heures par jour (7 h à 17 h, heure normale de l'Est).
- b) Mise à disposition d'une ligne téléphonique d'assistance 1-800 et d'une adresse courriel.
- c) Si un message téléphonique est laissé sur la boîte vocale de l'entrepreneur ou si un courriel est envoyé, l'entrepreneur doit rappeler ou répondre au courriel dans un délai de deux heures.

d) Si aucune mesure corrective ne peut être prise par téléphone ou par courriel après un jour de dépannage, un technicien doit être envoyé sur place au MDN pour effectuer les réparations de base dans un délai de deux jours ouvrables.

e) En cas d'urgence ou de crise, le technicien doit être sur place dans les 72 heures pour effectuer les réparations. Une situation d'urgence ou de crise, où l'appareil ne fonctionne pas, est définie comme tout problème lié à l'appareil qui donne lieu à une tentative échouée de dépannage par le personnel des SIDN sur place, ainsi qu'à une correspondance avec l'entrepreneur qui ne permet pas de résoudre le problème.

f) L'entrepreneur doit fournir des renseignements et des conseils aux utilisateurs en anglais ou en français.

### **5.5 Évaluation diagnostique annuelle et appels d'entretien préventif de routine sur place**

L'entrepreneur doit fournir, selon l'exigence 5.1, un plan et un service d'entretien préventif de cinq (5) ans comprenant les éléments ci-dessous :

a) Deux (2) visites d'entretien sur place par année civile, au cours desquelles l'entrepreneur examine et diagnostique les fonctions opérationnelles de base des appareils. Un diagnostic de routine uniformisé des fonctions clés, conforme au diagnostic requis pour le graveur laser en question, est nécessaire. Ces fonctions comprennent au minimum les fonctions ci-dessous et peuvent comprendre d'autres fonctions et caractéristiques selon le modèle du graveur en question :

1. Référencer le marquage, tester la fonction de gravure et tester la puissance du laser;
2. Ajuster, lubrifier et tester le cycle de transport des étiquettes métalliques;
3. Nettoyer la chambre de marquage et la lentille laser;
4. Remplacer le filtre;
5. Examiner les conseils de logique et les microprogrammes;
6. Remplacer toutes les pièces usées telles que les courroies, les guides et les colliers de palier.
7. Service de mise à jour des logiciels

b) L'entrepreneur doit contacter le client pour coordonner et organiser le calendrier de chaque appel.

## **6.0 LIVRABLES**

<b>Numéro</b>	<b>Description des livrables</b>	<b>Quantité et format</b>
<b>6.1</b>	Graveurs laser décrits à la section 5.1 ci-dessus	2
<b>6.2</b>	Accessoires décrits à la section 5.2 ci-dessus.	1
<b>6.3</b>	Services d'installation et de formation décrits à la section 5.3 ci-dessus.	1
<b>6.4</b>	Assistance technique décrite à la section 5.4 ci-dessus	1
<b>6.5</b>	Évaluation diagnostique annuelle et service d'appel d'entretien préventif de routine décrit à la section 5.5 ci-dessus	1

## **7.0 CONTRAINTES**

7.1 Les travaux devront se dérouler pendant les heures normales de travail, soit entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

7.2 L'entrepreneur doit se conformer aux règles de sécurité fédérales et provinciales pendant l'exécution des travaux.

## **8.0 DATE DE LIVRAISON**

Les graveurs laser et tout le matériel doivent être reçus par le ministère de la Défense nationale – VCEMD au plus tard dix (10) semaines après l'attribution du contrat.

## **9.0 LANGUE DE TRAVAIL**

Pendant la formation, la communication se fera d'abord en anglais. Les documents de formation, y compris les manuels, doivent être disponibles dans les deux langues officielles (anglais et français).

## **10.0 POINT DE LIVRAISON**

La livraison de l'équipement devra se faire à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale  
Quai de chargement du bâtiment Pearkes  
101, promenade du Colonel By  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2  
Canada

Les modalités de livraison doivent être coordonnées avec l'autorité technique au plus tard une (1) semaine avant la date de livraison obligatoire. La livraison se fera au 101, promenade du Colonel By (bâtiment Pearkes) via le quai de chargement. Le déballage, l'installation et la formation auront lieu dans les locaux des SIDN situées au sous-sol du même bâtiment.

3. **SUPPRIMER** l'Annexe B dans son intégralité et la **REEMPLACER** par ce qui suit:

### **ANNEXE « B », MODALITÉS DE PAIEMENT**

**Une fois remplie, l'annexe B sera considérée comme étant la proposition financière du soumissionnaire.**

#### **1.0 Généralités**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser les prix unitaires fermes indiqués ci-dessous.

#### **2.0 Biens et services uniformisés**

Les prix unitaires fermes comprennent les spécifications associées et les livrables conformément à l'annexe « A », la BOA ou la destination du RDA, y compris tous les frais de livraison. Droits de douane canadiens et taxes d'accise inclus, et taxes applicables en sus. La tarification ne comprend pas les taxes applicables et elles doivent être indiquées séparément sur les factures, le cas échéant.

En cas de divergence entre le prix unitaire et les totaux multipliés, le prix unitaire ferme a préséance.



<b>Numéro de l'article</b>	<b>Article</b>	<b>Quantité (A)</b>	<b>Prix unitaire ferme (B)</b>	<b>Total multiplié (A x B = C)</b>
1	Graveur au laser tel que décrit à la section 5.1 et la section 5.5 de l'annexe A – Énoncé de besoins	2		
2	Support de gravure laser réglable avec roues de verrouillage permettant l'accessibilité de l'utilisateur	2		
3	Technologie d'extraction des fumées et de filtrage pour une utilisation en toute sécurité	1		
4	Services d'installation des graveurs au laser et de formation sur les graveurs au laser détaillés à la section 5.3 de l'annexe A – Énoncé de besoins	1		
<b>Prix évalué ferme :</b>				

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES**